



POLITIQUE D'ÉGALITÉ ET DE PARITÉ

ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

DÉCLARATION DE PRINCİPE

L'égalité est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise. Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent au plan social, économique et politique. C'est dans cette optique que l'adoption d'une politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes vise à établir les balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser vers l'égalité. C'est une façon de reconnaître qu'il faut amorcer le changement et de témoigner de notre volonté d'y parvenir.

PRINCİPES DIRECTEURS

Les principes directeurs suivants guident les choix et les actions découlant de cette Politique :

ÉGALITÉ

L'**égalité** entre les femmes et les hommes est un thème transversal qui doit être considéré comme faisant partie intégrante de toutes les politiques, stratégies, programmes et projets de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

La réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes ne sous-entend pas que les femmes deviennent identiques aux hommes. L'égalité signifie que les droits et les possibilités auxquels aspire un individu ne sont pas tributaires du fait d'être homme ou femme.

Pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, il faut reconnaître que chaque politique, programme et projet engendre des répercussions différentes sur les femmes et sur les hommes. Les perspectives, les besoins, les intérêts, les rôles et les ressources ne sont pas les mêmes pour les femmes et les hommes, notamment en politique municipale.

PARITÉ

La **parité** : afin que les femmes et les hommes soient représentés de façon paritaire dans les commissions et comités mis sur pied par la FQM, et qu'ils puissent ainsi participer également aux partages visant la prise de décisions et aux responsabilités dans ces instances décisionnelles.

NOTE AUX LECTEURS

Diverses sources ont permis l'élaboration de cette Politique, notamment le Secrétariat à la condition féminine, le gouvernement du Canada, le Conseil du statut de la femme, des politiques d'égalité de différentes municipalités et l'étude sur les préoccupations des élu·es au sein de la FQM.

La Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes est en vigueur depuis le 28 février 2019.

DÉFINITIONS

ÉGALITÉ

L'égalité entre les sexes signifie que les femmes et les hommes ont le même statut, bénéficient de conditions égales pour exercer pleinement leurs droits fondamentaux, leurs aptitudes, leur potentiel et pour contribuer à tous égards à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle, et ce, tout en profitant des mêmes possibilités offertes par ces changements.

ÉGALITÉ DE DROIT

L'égalité de droit signifie qu'au regard des lois, des règlements et des politiques, les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et possibilités dans toutes les sphères de la vie (politique, économique, sociale, culturelle et familiale).

ÉGALITÉ DE FAIT

L'égalité de fait complète l'égalité de droit en cherchant à réaliser, au-delà des lois, l'égalité réelle dans la société.

ÉQUITÉ

L'équité entre les sexes est le fait d'être juste envers les femmes et les hommes. Afin d'assurer l'équité, il faut souvent adopter des mesures qui compensent les désavantages historiques et sociaux qui ont empêché les femmes et les hommes de profiter de chances égales. L'équité mène à l'égalité.

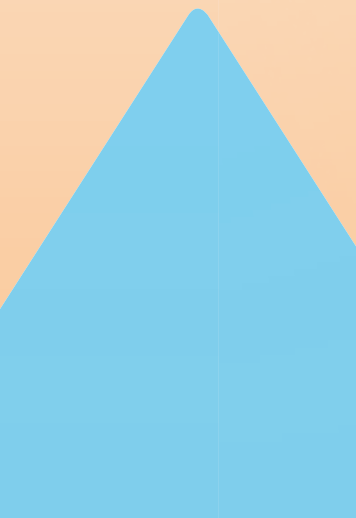
PARITÉ

La parité est un concept établissant que les femmes et les hommes doivent participer également à l'exercice du pouvoir parce que l'humanité est composée de personnes des deux genres.

ZONE PARITAIRE

Le nombre de candidates et de candidats ne descend jamais sous le taux de 40 % et ne dépasse jamais 60 % en matière de représentation.

ÉGALITÉ
PARITÉ



CONTEXTE

Retard dans la représentativité des femmes

Pourquoi les femmes sont-elles sous-représentées en politique municipale?

Plusieurs facteurs entrent en jeu, notamment les suivants :

- Le fait que les femmes aient été exclues du pouvoir pendant de nombreuses années;
- L'obligation pour les femmes de s'intégrer à un environnement où les pratiques ont été façonnées, au fil des décennies, par et pour des hommes. Ces derniers n'avaient pas, par exemple, à se préoccuper de concilier leurs responsabilités familiales et leur engagement politique;
- La difficulté que pourraient éprouver certaines femmes à concilier vie professionnelle, personnelle et politique;
- Le nombre restreint de modèles féminins;
- Les ressources financières nécessaires à la vie politique et le revenu moyen des femmes inférieur à celui des hommes;
- La faible rémunération des personnes élues dans certaines municipalités;
- La socialisation des filles qui, encore aujourd'hui, a pour conséquence qu'on trouve « normal » qu'un garçon plutôt qu'une fille assume des responsabilités dans l'espace public.

Préoccupations des femmes liées à l'exercice de la fonction d'élue municipale

Au printemps 2017, la FQM menait un sondage auprès de ses membres concernant le vécu des élu(e)s municipaux au Québec. En association avec des ressources expertes de l'Université de Sherbrooke, la Fédération souhaitait mettre à jour les données recueillies en 2011 sur les situations problématiques vécues par les membres de la FQM, à savoir si celles-ci avaient des variantes d'intensité selon, notamment, le poste occupé, l'âge, le sexe ou la situation professionnelle. 679 élus et élues (maires, mairesses, conseillers, conseillères) provenant des municipalités membres de la FQM ont répondu au sondage¹.

1. Eugénie Dostie-Goulet, Sandra Masson et Sarah-Claude Trahan-Joncas, septembre 2017 - *Les préoccupations des élu(e)s au sein de la Fédération québécoise des municipalités. Des défis qui demeurent importants pour les femmes*. Rapport préparé pour la Fédération québécoise des municipalités.





Les quatre situations problématiques mesurées et issues de la revue de la littérature étaient :

- La difficulté à concilier famille et travail;
- Les doutes quant à la capacité à bien faire son travail d' élu ou d' élue;
- L' aspect conflictuel de la politique;
- La discrimination et les autres types de violence psychologique ou physique.

Le sondage a permis de mettre en évidence l' importance des difficultés et problématiques rencontrées par les femmes, celles-ci constituant des freins importants à leur participation à la vie démocratique municipale ou à la poursuite d' une première implication.

Plusieurs enjeux sont ressortis de cette étude :

- La conciliation famille, travail, vie politique;
- Les doutes quant à la capacité à bien faire son travail d' élue;
- La discrimination et les autres types de violence psychologique ou physique.

Avantages de la présence accrue des femmes en politique municipale

Le Secrétariat à la condition féminine présente ces avantages.

Pourquoi est-ce important d' augmenter le nombre de femmes en politique municipale?

Les femmes constituent la moitié de la population et elles contribuent à l' avancement de la société québécoise en tant que travailleuses, mères et contribuables. Au même titre que les hommes, elles doivent être présentes au sein des instances municipales et prendre part aux décisions.

Pourquoi est-ce important d' atteindre la zone paritaire dans un conseil municipal?

Pour influencer sur la dynamique d' une assemblée politique, le nombre de femmes doit atteindre une masse critique. « Le chiffre de 30 % est le plus souvent retenu par les organisations internationales (...) bien que certaines auteures le fixent à 40 %. »²

2. Conseil du statut de la femme, Les femmes en politique : en route vers la parité, avis, 2015, p. 27.

PORTRAIT

Voici quelques données qui présentent l'évolution, au Québec, des femmes en politique municipale.

En 1980, les mairesses représentaient 1,5 % et les conseillères 3,8 % des élu(e)s. À la suite des élections municipales de 2013, les mairesses constituaient 17,3 % des élu(e)s, alors que les conseillères en représentaient 32 %. Finalement, en 2017, les mairesses constituaient 18,8 % des élu(e)s et les conseillères en représentaient 34,5 %.



1

RÉPARTITION DES ÉLU(E)S

selon le sexe et le groupe d'âge aux élections du 7 novembre 2017

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	PROPORTION DE FEMMES
18 à 34 ans	279	377	656	42,5 %
35 à 44 ans	580	827	1 407	41,2 %
45 à 54 ans	633	1 110	1 743	36,3 %
55 à 64 ans	748	1 780	2 528	29,6 %
65 ans et plus	323	1 271	1 594	20,3 %
TOTAL	2 563	5 365	7 928	32,3 %

Source des données : présidents d'élection des municipalités.

Tableau compilé par le MAMOT à partir des données obtenues en date du 7 novembre 2017.

Les données excluent les candidats des localités du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et des municipalités régionales de comté (MRC).

Pour l'élection générale 2017, les élu(e)s comprennent les candidats qui, au 7 novembre 2017, avaient obtenu une égalité des voix au premier rang.

2

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES ÉLU(E)S

selon le sexe, par types de poste, élections générales de 2005 à 2017

	CONSEILLER			MAIRE			TOUS LES POSTES		
	Femmes	Hommes	Proportion de femmes	Femmes	Hommes	Proportion de femmes	Femmes	Hommes	Proportion de femmes
2005	1 855	5 109	26,60 %	144	956	13,10 %	1 999	6 065	24,80 %
2009	2 028	4 886	29,30 %	175	921	16,00 %	2 203	5 807	27,50 %
2013	2 204	4 961	32,00 %	190	909	17,30 %	2 394	5 600	29,90 %
2017	2 358	4 477	34,50 %	205	888	18,80 %	2 563	5 365	32,30 %

Source des données : présidents d'élection des municipalités.

Tableau compilé par le MAMOT à partir des données obtenues en date du 7 novembre 2017.

Les données excluent les élu(e)s des localités du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et des municipalités régionales de comté (MRC).

Pour l'élection générale 2017, les élu(e)s comprennent les candidats qui, au 7 novembre 2017, avaient obtenu une égalité des voix au premier rang.

44 %
DE FEMMES
(7 SUR 16)

PRÉFETS ÉLUS AU SUFFRAGE UNIVERSEL
ZONE PARITAIRE ATTEINTE

56 %
D'HOMMES
(9 SUR 16)

3

RÉPARTITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

selon leur composition hommes-femmes

COMPOSITION HOMMES-FEMMES	NOMBRE DE CONSEILS MUNICIPAUX
Moins de 40 % de femmes	673
Entre 40 % et 60 % de femmes (parité)	382
Plus de 60 % de femmes	45
TOTAL	1 100

Source des données : présidents d'élection des municipalités.

Tableau compilé par le MAMOT à partir des données obtenues en date du 7 novembre 2017.

Les données excluent les élu(e)s des localités du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et des municipalités régionales de comté (MRC).

MEMBRES DE LA FQM

2018

4

MEMBRES

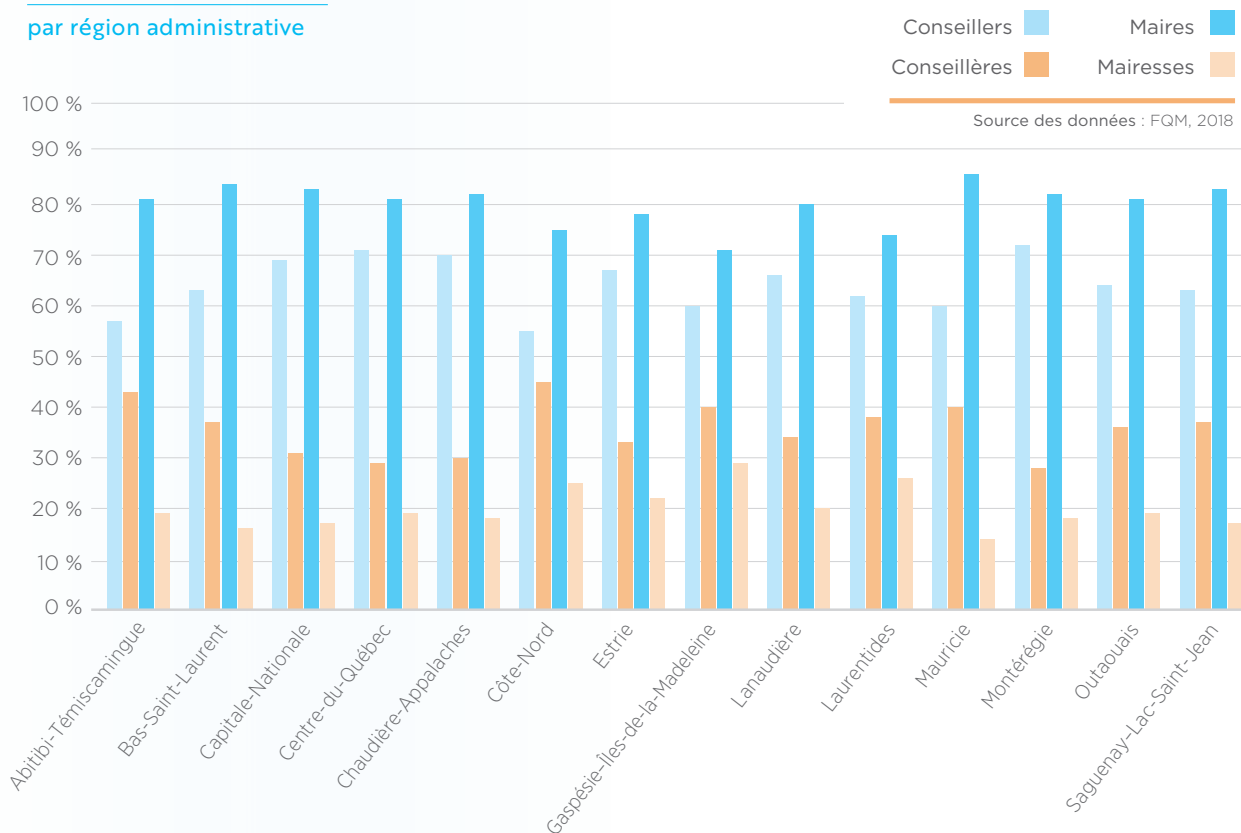
POSTES D'ÉLU(E)	NOMBRE	%
Conseillers	3 396	66 %
Conseillères	1 751	34 %
Maires	716	81 %
Mairesse	168	19 %
Préfets	68	79 %
Préfètes	18	21 %

Source des données : FQM, 2018

5

TAUX SELON LE SEXE

par région administrative



INSTANCES DE LA FQM

2019

6

MEMBRES DES COMITÉS ET COMMISSIONS

selon le sexe

	HOMMES		FEMMES	
Comité femmes et politique municipale	1	13 %	7	88 %
Comité Fonds de défense	4	67 %	2	33 %
Comité consultatif relatif à l'assurance collective	13	68 %	6	32 %
Comité sur le transport interrégional	3	60 %	2	40 %
Commission permanente sur l'aménagement du territoire, l'agriculture et l'environnement	7	70 %	3	30 %
Commission permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie	6	50 %	6	50 %
Commission permanente sur les enjeux urbains	11	85 %	2	15 %
Commission permanente sur l'énergie et les ressources naturelles	11	100 %	0	0 %
Commission permanente sur les finances, la fiscalité, l'économie et le tourisme	7	64 %	4	36 %
Commission permanente sur la sécurité publique, les transports et les technologies de l'information	9	82 %	2	18 %
Regroupement des communautés forestières	9	82 %	2	18 %
Table sur le développement local et régional	8	57 %	6	43 %
TOTAL	89	68 %	42	32 %

Source des données : FQM, 2019

7

RÉPARTITION DU PERSONNEL

selon le sexe

	HOMMES		FEMMES	
Direction	5	56 %	4	44 %
Coordination	2	50 %	2	50 %
Employés	9	24 %	28	76 %
TOTAL	16	32 %	34	68 %

Source des données : FQM, 2019

8

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

répartition selon le sexe par région administrative

	HOMMES		FEMMES	
Abitibi-Témiscamingue	1	50 %	1	50 %
Bas-Saint-Laurent	3	100 %	0	0 %
Capitale-Nationale	2	100 %	0	0 %
Centre-du-Québec	3	100 %	0	0 %
Chaudière-Appalaches	4	100 %	0	0 %
Côte-Nord	1	50 %	1	50 %
Estrie	3	100 %	0	0 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	33 %	2	67 %
Lanaudière	1	50 %	1	50 %
Laurentides	3	100 %	0	0 %
Mauricie	2	100 %	0	0 %
Montérégie	3	75 %	1	25 %
Outaouais	1	50 %	1	50 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	100 %	0	0 %
Autres	6	100 %	0	0 %
TOTAL	36	84 %	7	16 %

Source des données : FQM, 2019

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La situation de la place des femmes en politique municipale est un sujet de première importance pour la Fédération. Ainsi, en septembre 2016, la FQM signait avec le Secrétariat à la condition féminine (SCF) une entente en matière d'égalité entre les femmes et les hommes visant une progression de la culture égalitaire au sein de sa structure et de son *membership*.

La première action de la FQM aura été la mise en place du Comité femmes et politique municipale, formé de huit membres représentant les élues et élus municipaux, et dont le mandat est l'analyse des enjeux reliés à l'engagement des femmes en politique municipale.

Afin de mieux cibler les interventions pour accroître la participation des femmes en politique municipale, la FQM a sondé l'ensemble de ses membres au printemps 2017 sur leurs préoccupations vécues en tant qu'élues et élus. Les résultats de ce sondage sont plus que révélateurs sur les difficultés vécues par les femmes et ce qui constitue des freins à leur engagement en politique municipale, tout comme en politique provinciale.

La FQM et son Comité femmes et politique municipale se sont donc engagés à mettre en œuvre un certain nombre d'actions qui contribueront à atténuer ces doutes et à inciter davantage de femmes à s'investir en politique municipale et à y rester. Un des premiers engagements est l'adoption d'une Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la FQM qui servira de référence pour ses instances décisionnelles, ses employé(e)s et ses membres.

En adoptant une Politique d'égalité et de parité, la FQM s'engage activement à se donner les moyens d'atteindre la zone paritaire en politique municipale.

LES OBJECTIFS

Cette Politique vise des objectifs de gouvernance, en tant qu'employeur et pour les services offerts à ses membres, soit les municipalités et les MRC.

1. Atteindre la zone paritaire dans les instances de la FQM;
2. Assurer l'intégration des principes de l'égalité et de l'équité aux pratiques de gestion des ressources humaines de la FQM;
3. Favoriser l'engagement des femmes en politique municipale et encourager la rétention des élues municipales.



LES ENGAGEMENTS DE LA FQM

La FQM s'engage à appliquer au sein de sa structure cette Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes par le biais de mécanismes concrets, tels que la mise en œuvre du plan d'action du Comité femmes et politique municipale, et mesurer l'atteinte de ses objectifs et de ses engagements énoncés. La FQM s'engage à revoir sa Politique aux quatre ans.

1. LA GOUVERNANCE

- Atteindre la zone paritaire entre les femmes et les hommes sur les différents comités de la FQM;
- Par son leadership national, sensibiliser les membres et les partenaires à l'avantage d'une représentation plus équilibrée sur leurs instances et à instaurer des mesures pour assurer la relève;
- Développer le réflexe de l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes;
- Viser la parité femmes-hommes pour ses porte-parole, notamment dans ses événements, afin d'offrir davantage de modèles politiques féminins dans l'espace public.

2. LA FQM EN TANT QU'EMPLOYEUR

- Continuer la démarche d'équité déjà en application à la FQM dans l'embauche et la gestion du personnel;
- Offrir des mesures de conciliation travail-famille;
- Assurer l'intégration d'une communication plus inclusive.

3. LES SERVICES OFFERTS À SES MEMBRES

- Combattre les stéréotypes sexuels et le sexisme;
- Assurer l'équité et l'accessibilité femmes-hommes dans l'offre de service;
- Offrir des formations et des outils méthodologiques en égalité entre les femmes et les hommes.



